

nant colonie romaine, n'avaient pas perdu leur nom primitif, puisque nous les voyons appelés *Foro Claudienses Ceutrones*, tandis que les Allobroges ne se retrouvent plus que sous la dénomination de *Viennenses*.

La colonie des *Foro Claudienses Ceutrones* faisait partie de la province des Alpes Grecques ou Pennines, dont le gouvernement était confié à des procurateurs impériaux, simples chevaliers. C'est pourquoi *Lucius Atinius Martinianus* est qualifié sur l'inscription de *vir egregius*, titre qui distinguait les chevaliers des sénateurs, appelés *virī clarissimi*.

Lorsqu'on fit la découverte de l'inscription de la Forclaz, on prit le sage parti de la dresser sur le lieu même où elle avait été trouvée. Mais exposée en plein air à toutes les intempéries d'un climat rigoureux, elle s'altère avec rapidité, au point qu'il est à craindre qu'elle ne devienne bientôt tout à fait illisible. Lorsque je l'ai copiée, deux ans à peine après son extraction du sol, les sigles P. P. (*pater patriae*) aperçus par M. le Dr Payen, à la cinquième ligne, avaient déjà disparu. A diverses reprises je sollicitai, en faveur de cette précieuse inscription, des mesures de conservation. Je proposais d'élever autour, en pierres sèches ou en bois, quatre supports pour recevoir une toiture quelconque destinée à l'abriter contre les injures de l'air, chose bien facile dans un pays où la pierre encombre la surface du sol, où le bois se trouve en abondance telle qu'il se perd sur place. Maintenant que la Savoie est devenue France et qu'il suffirait du moindre désir exprimé à la municipalité de Saint-Gervais, par M. le préfet du département, pour faire disparaître toutes difficultés, je propose au Comité de vouloir bien adresser à l'autorité supérieure du département de la Haute-Savoie, ses vœux pour la conservation de l'inscription de la Forclaz, sans contredit, un de nos monuments épigraphiques les plus dignes d'intérêt.